



Bayonne le 09 avril 2020

Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne
Sous-préfecture de Bayonne
64100 Bayonne

Objet : Relance à notre courrier du 23 mars dernier toujours sans réponse.

Monsieur le Sous-préfet de Bayonne,

Suite aux différents messages contradictoires du gouvernement concernant les entreprises pouvant ouvrir ou pas, le 23 mars dernier, nous vous adressions un courrier demandant des éclaircissements. Ce courrier est resté lettre morte et nous nous permettons aujourd'hui de vous relancer.

Cela fait maintenant quatre semaines que le confinement est mis en place, et pour LAB, les messages du gouvernement sont contradictoires. En effet, **le gouvernement adapte son discours au jour le jour en fonction de l'évolution de la situation mais surtout et aussi en fonction de sa capacité à y répondre.**

Pour exemple, il y a seulement quelques jours de cela, le port du masque dans la rue était inutile pour toutes les personnes ne portant aucun symptôme alors qu'aujourd'hui, celui-ci est fortement conseillé pour sortir. Les masques sont encore en quantité insuffisantes pour en fournir à tout le monde. De nombreux salarié-e-s n'ont pas le choix et doivent continuer de travailler sans aucun moyen de protection au risque de se faire contaminer.

Nous sommes conscient que nous devons faire face à certaines inconnus et que nous devons nous adapter, mais face à toutes ces inconnues et **dans un principe de précaution, nous vous demandons de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'ensemble des travailleur-se-s et d'éviter au maximum la propagation du virus.** Nous vous demandons de faire passer la santé et la vie des travailleur-se-s avant les intérêts économiques de certaines entreprises.

Face à ces informations imprécises, depuis certains jours, de nombreuses entreprises réouvrent ou tentent de réouvrir. Comme nous vous le disions dans notre précédent courrier, **la réouverture de nombreuses entreprises qui ne sont pas vitales et indispensables favoriseront la propagation du virus et plusieurs milliers de personnes se retrouveront en situation de danger au travail.**

Certaines grosses chaînes ou entreprises peuvent s'organiser et adapter leur fonctionnement afin de garder une activité malgré que celles-ci ne soient pas indispensables. Les plus petites TPE / PME du territoire ne peuvent pas forcément s'adapter et sont donc sous pressions. Elles se retrouvent dans la quasi obligation de reprendre elles aussi leurs activité mais sans pouvoir garantir les protections nécessaires à leurs salarié-e-s. **Cette situation crée de la concurrence déloyale et c'est une fois de plus les salarié-e-s qui vont en payer les pots cassés. Les salarié-e-s isolé-e-s dans leurs entreprises sont complètement abandonné-e-s à eux même sans pouvoir faire valoir leurs droits.**



Cette situation n'est acceptable pour personne, et toutes les activités qui ne seraient pas indispensables ou vitales doivent être immédiatement arrêtés. **Parce que la santé doit être la priorité de toutes et tous, nous vous demandons de nouveau :**

- De lister de façon claire et précise les entreprises indispensables et essentielles autorisées à ouvrir pour face à cette crise sanitaire,
- De vérifier et valider les moyens mis en place par ces entreprises indispensables afin de garantir la protection maximum de leurs salarié-e-s, tant par la mise en place de mesures collectives que par la fourniture d'équipements individuels.
- D'ordonner tout simplement à toutes les autres entreprises de fermer immédiatement et de différer leurs activités.
- De sanctionner lourdement les employeur-se-s qui se mettraient en infraction face à ces mesures.

Le syndicat LAB reste disponible pour travailler à la mise en place de telles mesures et restons joignable pour en discuter avec vous ou les acteurs qui le souhaitent par téléphone ou par visioconférence. Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer Monsieur le Sous-Préfet, nos sincères salutations.

Pour LAB, Enaut ARAMENDI



Copie à : CCI, MEDEF, CPME, CAPEB, SIMETRA, DIRECCTE d'Anglet,

